AR 2026-48/T

Commune de Cormeilles-en-Vexin

49 rue Curie – 95830 Cormeilles-en-Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : Val d'Oise

COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin

ARRETE n° 2026-48/T

ARRETE PORTANT FERMETURE DU SQUARE CAFFIN

Remplacement d'un jeu d'extérieur

ARRETE
PORTANT FERMETURE DU SQUARE CAFFIN

Remplacement d'un jeu d'extérieur

Le Maire de la Commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise),

Vu l'article L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,
Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de remplacer un jeu d'extérieur cassé par un neuf au square Caffin,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour ne pas entraver les travaux et garantir la sécurité des enfants utilisant l'air de jeux,

ARRETE

Article 1 :
Du 7 au 11 Décembre 2026, le square Caffin sera fermé pour permettre le remplacement d'un jeu d'extérieur.

Article 2 :
Le présent arrêté sera affiché sur le portail d'entrée du square.

Article 3 :
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours formé devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE (Val d'Oise) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :
Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions règlementaires habituelles.

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES ;
- Monsieur le Commande du Centre de Secours de CORMEILLES-EN-VEXIN (95) ;

Cormeilles-En-Vexin, le 19 Novembre 2026

Le Maire
Vincent IBRELISLE



Certifié exécutoire compte-tenu des formalités de publication et d'affichage effectuées le :
20 Novembre 2026

Le Maire
Vincent IBRELISLE